

N°2026/28

Objet de la délibération :

**AMENAGEMENT DURABLE DU
TERRITOIRE, TRAVAUX,
ENVIRONNEMENT, TRANSITION
ECOLOGIQUE, PATRIMOINE**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE -
Aménagement d'un parking sur la parcelle
communale cadastrée section AI n°207 -
Dépôt d'un permis d'aménager valant permis
de démolir - Autorisation de dépôt -
Autorisation de signature - Approbation

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de sa transmission en
Préfecture, le

Et de sa publication, le

le Maire

Jérôme LOPEZ

VOTE:

Votants : 27

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : 0

VOTE A LA MAJORITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT MATHIEU DE TREVIER**

16 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six

et le seizième jour du mois d'avril à 18h30.

à Saint Mathieu de Tréviès les membres du Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme LOPEZ, Maire

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, Mme Jessica SAHUN TURQUAIS, M. Nicolas MEJRI, Adjoint au Maire.
M. Gilles HOLVECK, M. Alain GIBAUD, Mme Carine SARRAILH, M. Luc MOREAU, Mme Vanessa DURIEUX, M. Nicolas GASTAL, Mme Sophie GUIGNARD, M. Cédric AZEMA, Mme Mathilde GALLAND, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, M. Ludovic BIANCIOTTO, M. Jérôme FRANCHOMME, M. Charles LEVEQUE, conseillers municipaux.

Membres représentés :

M. Jean-Marc SOUCHE donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;
M. Stéphane GOULLIER donne pouvoir à Mme Palma PERRONE VASSALO ;
Mme Bernadette MURATET donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;
Mme Hortencia JACQUETON donne pouvoir à M. Nicolas MEJRI ;
Mme Magalie BARTHEZ donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN ;
Mme Magaly PERES donne pouvoir à M. Charles LEVEQUE.

Secrétaire de séance :

Mme Christine OUDOM.

La collectivité va engager prochainement l'aménagement d'une aire de stationnement sur la parcelle cadastrée section AI n°207 située Avenue de Montpellier et appartenant à la commune. La réalisation de cet équipement viendra compléter l'offre sur la commune et permettra notamment :

- De répondre aux enjeux de stationnement ainsi qu'à la demande des commerçants et entreprises installés sur ce secteur ;
- De proposer des places pour les usagers du réseau de transports en commun (desserte Arrêt Hérault Transports Avenue de Montpellier) ;
- D'accompagner le développement de la mobilité électrique en dotant ce parking d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;
- De promouvoir les modes de déplacement.

Implanté sur une parcelle de près de 670 m² appartenant à la commune, le projet prévoit la démolition de la grange actuelle, la création de 23 nouvelles places de parking, la mise à disposition d'une borne de recharge pour véhicules électriques ainsi qu'un abri à vélo sécurisé.

Le montant prévisionnel de cette opération de requalification est estimé à 112 387 € H.T.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, la réalisation de cet aménagement nécessite le dépôt d'un permis d'aménager valant permis de démolir.

Aussi, afin de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260424-2026-28-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Publié sur le site internet de la commune
le 28/4/2026

à déposer et à signer la demande de permis d'aménager valant permis de démolir, ainsi que toutes pièces, documents et démarches nécessaires au dépôt, au suivi et à l'obtention de l'autorisation.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis d'aménager valant permis de démolir relative à la réalisation d'un parking sur la parcelle communale cadastrée section AI n°207, située Avenue des Coteaux de Montferrand ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer et à signer toute pièce ou document nécessaire au dossier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

La Commission, Aménagement durable du territoire, Travaux, Environnement, Transition écologique, Patrimoine réunie le 8 avril 2026 a présenté ces éléments.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,
Le conseil municipal,**

**DECIDE
A LA MAJORITE**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis d'aménager valant permis de démolir relative à la réalisation d'un parking sur la parcelle communale cadastrée section AI n°207, située Avenue des Coteaux de Montferrand ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer et à signer toute pièce ou document nécessaire au dossier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

Le Maire
Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication



le Maire,

Jérôme LOPEZ

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20260424-2026-28-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026